

Affaires extérieures

Le dilemme se ramenait donc en fin de compte à déterminer si, étant donné l'existence de l'évaluation et la participation du Canada à celle-ci, et étant donné les importantes divergences de vues, il est quand même possible d'une certaine façon de fournir le combustible nécessaire pour répondre aux besoins des réacteurs actuels dans la CEE ainsi qu'aux besoins identifiants à court terme. La résolution a découlé fondamentalement de l'accord et des principes dont ont convenu le premier ministre et le chancelier Schmidt en juillet 1976: nous nous engagerions à reprendre les expéditions d'uranium vers la CEE aux conditions que j'ai mentionnées précédemment pendant la période d'évaluation ou pendant deux ans.

Mlle MacDonald: Sans veto?

M. Jamieson: J'aborderai très bientôt cette question. On prévoit qu'un accord subséquent pourra être négocié pendant la période d'évaluation, plus une année. En gros, les choses en sont là. Nous serions prêts, dans le cas de l'Europe, à faire ce que j'ai mentionné. Le député de Kingston et les Îles demande: «Sans veto?». Je répondrai par l'affirmative si elle donne au mot «veto» son sens négatif. Ce terme, quelles que soient les circonstances, ne peut être qu'employé à regret. On avait tenu pour acquis que nous refuserions, alors que nous voulions évidemment dire, en particulier dans le cas de la CEE et des pays amis ou alliés, que nous nous réservions le droit de choisir.

M. Clark: Oh!

M. Jamieson: Cela n'est pas du tout la même chose. Si les députés veulent que nous refusions automatiquement, c'est donc qu'ils estiment que le retraitement ne devrait être autorisé en aucune circonstance. Le gouvernement juge qu'on ne devrait pas se prononcer là-dessus maintenant. Nous suspendons donc la décision pour la période de l'évaluation ou pour deux ans, selon ce qui sera le plus court laps de temps. Nous serons alors en position de négociateur, je l'espère, un accord à long terme qui mettra en cause non seulement le Canada et la Communauté économique européenne, mais le Canada et l'ensemble de la communauté mondiale. Dans l'intervalle, toutefois, il n'est pas question de donner carte blanche. En premier lieu, dans l'état actuel des choses, très peu de matières nucléaires actuellement livrées en Europe ou susceptibles d'y être livrées dans les deux ou trois ans à venir seront vraisemblablement retraitées.

M. Clark: Est-ce une garantie?

M. Jamieson: On ne peut jamais être complètement certain. Les scientifiques nous diraient, je pense, que dans l'état actuel des connaissances techniques, il est probable que seule une proportion infime de matières nucléaires pourrait être retraitée en deux ou trois ans. Donc, en termes réels, il n'y a pas beaucoup de changement. Nous avons par ailleurs obtenu de la CEE qu'elle accepte de ne procéder à aucun retraitement sans nous consulter au préalable.

Bien sûr, certains se feront fort de rappeler que la consultation n'équivaut pas au consentement. Je leur répondrai que

[M. Jamieson.]

nous traitons avec des amis et des alliés et non avec des gens que nous soupçonnerions normalement de vouloir nous tromper. Si les députés d'en face veulent adopter cette attitude, ils devraient alors dire à la Grande-Bretagne, à l'Allemagne de l'Ouest et à tous ces autres pays que, pour une raison ou une autre, nous ne leur faisons pas confiance. Nous leur avons affirmé que, s'ils convenaient d'engager de sérieuses consultations avec nous avant de procéder au retraitement du tout matériel nucléaire canadien, nous reprendrions les livraisons sous réserve de certaines conditions et circonstances.

Évidemment, nous avons dû tenir compte d'un autre facteur, notamment qu'il y avait déjà beaucoup de matériel nucléaire en Europe, du matériel qui avait été livré il y a nombre d'années, mais que l'on utilise encore sous une forme ou sous une autre, et qui, dans des circonstances normales, ne pourrait être assujéti à aucun accord à effet rétroactif, veto ou pas. Cela étant, nous avons dans le cas des Européens—et je ne suis pas du tout certain que cela sera accepté—cherché à obtenir de la CEE la promesse qu'aucune matière livrée avant 1974 ne sera retraitée à moins que nous n'ayons été consultés au préalable.

N'oubliez pas que toute matière expédiée ne sera probablement pas retraitée avant les années 80 et peut-être même plus tard. Par conséquent, en vertu de la rétroactivité obtenue en invoquant les dispositions en vigueur dans l'accord de 1959 qui prévoient des consultations, tout le combustible qui se trouve en Europe fera l'objet de consultations. En outre, nous nous sommes également engagés auprès de la CEE non seulement à entretenir des relations de client et de fournisseur, mais, en plus du programme d'évaluation, nous examinerons nous-mêmes la façon dont fonctionne ce mode de consultation à l'égard du retraitement. Donc, d'ici à la fin du programme, quand le temps viendra de conclure des arrangements à longue durée avec la communauté mondiale, nous pourrions compter sur une certaine expérience.

Je souligne à nouveau que tous les éléments de la situation que j'ai exposée sont compatibles avec la déclaration de principe de 1974. La seule autre solution que peuvent envisager ceux qui désirent maintenir l'embargo est de placer un des principaux blocs de pays du monde occidental dans une situation grave à une époque où il a consenti de plein gré à évaluer les répercussions du retraitement dans le cadre du programme relatif aux réacteurs surgénérateurs à neutrons rapides. Nous avons simplement déclaré que nous ne ferions rien tant que l'évaluation ne sera pas terminée.

Nous ne pouvons pas, d'autre part, continuer indéfiniment à exploiter les gisements d'uranium et à emmagasiner ce produit. Il faut tenir compte de l'aspect économique. Il ne s'agissait certes pas d'une question prépondérante, mais je n'ai aucun doute que si nous avions, de façon déraisonnable, refusé de reprendre les livraisons à la CEE, on nous aurait accusé d'avoir—à cause de ce qui est essentiellement un point de désaccord minime—causé des problèmes chez nos amis et des difficultés chez nous.